



CHARTRE D'UTILISATION

LA CABANE À POUCE



« **La Cabane à Pouce** » est un dispositif d'auto-stop organisé entre les habitants de Plougastel, encadré par le Centre social l'Astérie. Il a pour but de faciliter le déplacement des personnes dans la presqu'île de Plougastel et vers les communes limitrophes.

L'inscription de chaque partie (automobilistes et passagers) et le respect des conditions d'utilisation permettent une pratique de ce type de covoiturage en toute sécurité.

Cette initiative s'appuie sur un réseau d'arrêts identifiés sur le territoire de la presqu'île de Plougastel. Ces arrêts permettent une attente sécurisée pour le passager.

Comment ça marche ?



Ce dispositif est ouvert à toute personne à partir de 14 ans. Les inscriptions sont individuelles et **gratuites**.

Pour cela il suffit de se préinscrire sur la page dédiée sur le site de Bibus www.bibus.fr/se-deplacer/cabaneapouce et de venir valider son inscription au centre social l'Astérie, au 135 rue Santik Beneat, à Plougastel.

À l'inscription, il vous sera demandé de fournir une pièce d'identité (permis de conduite pour les conducteurs) et de signer la présente charte (ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs). Vos données personnelles ne seront utilisées que dans le cadre précis du fonctionnement du service.

Une fois inscrit, un kit vous sera délivré contenant le matériel nécessaire à l'utilisation du système.

Et pour l'assurance ?

L'assurance du conducteur couvre les éventuels accidents (si vous le souhaitez prévenez votre assurance). l'Astérie et ses partenaires ne seraient être tenus pour responsables des incidents qui pourraient survenir.

Les engagements

En signant la charte, vous vous engagez à la respecter. Le dispositif et l'association qui l'encadre ne peuvent être reconnus responsables des dommages directs et indirects liés à son fonctionnement. Le covoiturage résultant d'un accord entre passager et conducteur, chaque partie agit sous sa seule et entière responsabilité. Piétons et automobilistes restent toujours libres d'accepter ou non un covoiturage.

Les règles de bonne conduite, de cordialité et de solidarité s'appliquent ici.

L'auto-stoppeur s'engage :

- À présenter sa carte de membre sur laquelle figure son numéro d'inscription ;
- À posséder une responsabilité civile (celle de ses parents s'il est mineur) ;
- À se comporter respectueusement, à ne pas manger et ne pas boire dans le véhicule, à éviter de téléphoner.
- À ne pas gêner le conducteur durant le trajet.

L'automobiliste s'engage :

- À apposer sur son pare-brise le macaron de membre sur lequel figure son numéro d'inscription ;
- À respecter le code de la route, à avoir un permis de conduire, une assurance en règle et une responsabilité civile
- À respecter l'esprit du covoiturage, à déposer l'auto-stoppeur, en sécurité à l'endroit convenu ensemble lors de la montée dans le véhicule.

Les embarquements et débarquements peuvent se passer en dehors des arrêts du réseau. Dans ce cas, piétons et automobilistes doivent veiller à respecter le code de la route et à ne pas gêner ou entraver la circulation.

Vous, signataire agissez sous votre seule et entière responsabilité :

Prénom NOM :

Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

.....

N° téléphone fixe : portable :

Adresse courriel :

Vous acceptez de recevoir par courriel des informations du service : oui non

Vous vous inscrivez en tant que :

Passager

Conducteur

Les 2

Vous certifiez sur l'honneur que vous disposez d'un(e)

- Responsabilité civile
- Assurance automobile en règle
- Permis de conduire à jour

À Plougastel-Daoulas le

Signature